

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt et un décembre deux mil sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 15 décembre 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, SALA Géraldine,

Pouvoirs : Mme SOUBEYROUX Valérie à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme BRESSON Séverine à M. CHABRIER Michel
M. PASCANET Serge à Mme GARCIA Amélia
Mme ROUGIER Mireille à Mme SALA Géraldine
Mme MORAND Sandra à Mme PARET Christine

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme Christine PARET

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour portant sur :

- Le recensement de la population
- Les travaux d'éclairage public à Puy Chany

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs municipaux au 1er janvier 2018
- Demande de subvention pour des travaux éclairage public à Puy-Chany
- Convention avec Riom Limagne et Volcans concernant l'Administration du Droit des Sols
- Ouverture de crédits pour les « Travaux en régie »
- Questions diverses

TARIFS MUNICIPAUX AU 1er JANVIER 2018

M. le Maire propose que les tarifs municipaux en vigueur en 2017 soient reconduits au 1^{er} janvier 2018 à l'exception de ceux relatifs à la location de la salle des fêtes, en prévision d'investissement dans du matériel (tables, chaises)

QF = R/N avec R (revenu imposable 2016) et N (nombre de part)			
CANTINE	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	QF < 6667	6667 < QF < 8575	QF > 8575
Classe maternelle et CP			
Enfants St Beauzire	2.55 €	3.00 €	3.47 €
Enfants extérieurs			3.87 €
Classes CE1, CE2, CM1, CM2			
Enfants St Beauzire	2.74 €	3.18 €	3.68 €
Enfants extérieurs			4.14 €
Enseignants			5.11 €
Personnel municipal			4.25 €

Fourniture panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé	Déduction de 1.60 € sur tarif
Enfant de Saint-Beauzire dont les familles sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation supplémentaire d'invalidité et de l'allocation de solidarité spécifique 1.00 €	

Pénalités :

- Si l'enfant est inscrit et absent au repas :
2 € pour la tranche 1
3 € pour les tranches 2 et 3
- si l'enfant est présent et non inscrit et en sus du prix du repas:
2 € pour la tranche 1
3 € pour les tranches 2 et 3

GARDERIE / ETUDES SURVEILLEE

TRANCHE 1					
	GARDERIE MATIN	GARDERIE SORTIE LIBRE	TAPS	Etude dirigée garderie sortie libre	GARDERIE SORTIE LIBRE
MENSUEL	Gratuite	10,00 €	Gratuit	12,00 €	10,00 €
OCCASIONNEL	Gratuite	1,00 €	Gratuit	1,50 €	1,00 €

TRANCHE 2 et 3					
	GARDERIE MATIN	GARDERIE SORTIE LIBRE	TAPS	Etude dirigée garderie sortie libre	GARDERIE SORTIE LIBRE
MENSUEL	Gratuite	16,00 €	Gratuit	18,00 €	16,00 €
OCCASIONNEL	Gratuite	1,50 €	Gratuit	2,00 €	1,50 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour un enfant. Ils sont diminués de moitié pour le 2ème enfant et gratuit pour le 3ème.

Une pénalité de 10 € sera appliquée lorsque l'enfant sera récupéré après 18h30.

DROIT DE PLACE	Résidents	Non-résidents
½ journée au moins	1.10 €	2.20 €
1 jour	2.20 €	4.40 €
Commerçants occasionnels		11.00 €
Emplacement au mois		44.00 €

PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)	
Maison individuelle	500.00 €
Installation agricole	500.00 €
Lotissement ou habitat groupé	500.00 € Par maison individuelle (participation demandée au lotisseur au moment du raccordement)
Habitat collectif (à partir de 2 logements par immeuble)	300.00 € par logement
Locaux artisanaux, industriels, de service, de bureaux ou commerces :	
- de 0 à 100m ² de surface de plancher	500.00 €
- de 101 à 500m ² de surface de plancher	750.00 €
- de 501 à 1000m ² de surface de plancher	1000.00 €
- au-delà de 1000m ² de surface de plancher	1500.00 €
Hôtels	150.00 € par chambre

LOCATION SALLE DES FETES + HALL	
	Caution 1000.00 €
Habitants de la commune	
1 jour de semaine	120.00 €
1 jour fin de semaine (Samedi/dimanche)	150.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	250.00 €
Extérieurs à la commune	
1 jour de semaine	330.00 €
1 jour de fin de semaine (Samedi/dimanche)	400.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	600.00 €
Matériels supplémentaires	
1 table	1.00 €
1 chaise	0.20 €
caution	100.00 €

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS	ESPACE CULTUREL ET MAIRIE		ESPACE CULTUREL	
	Noir et blanc		couleur	Couleur association
Recto A4	0.15 €		0.30 €	0.15 €
Recto verso A4	0.30 €		0.60 €	0.30 €
Recto A3	0.30 €		0.60 €	0.30 €
Recto verso A3	0.60 €		1.20 €	0.60 €
Gratuité pour les personnes inscrites à Pôle emploi (pour tous documents dans le cadre de recherche d'emploi)				
FAX au secrétariat de mairie : 0.30 € la feuille				
INTERNET à l'Espace Culturel : gratuit				
Numérisation à l'Espace Culturel : 0.30 € la feuille				

JARDINS COMMUNAUX	
Jardins d'environ 150m ²	10.00 €
Jardins d'environ 300m ²	20.00 €

CIMETIERE		
Dépositaire		
Par jour à partir du 31ème jour		0.50 €
Concessions		
30 ans	1m ²	50.00 €
	2m 50	100.00 €
	5m 00	200.00 €
50 ans	1m ²	90.00 €
	2m 50	180.00 €
	5m 00	360.00 €
Colombarium		
15 ans		200.00 €
30 ans		360.00 €
50 ans		600.00 €
Porte		100.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

SIEG : Travaux d'éclairage public rue des Ouches à Puy Chany

Dans le cadre de travaux de renforcement du réseau électrique à Puy Chany, le SIEG nous propose une convention de financement de travaux d'éclairage public, l'estimation des dépenses à la date d'établissement du projet s'élève à 37 203.06 € TTC.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'éco-taxe soit 15 503.06 € TTC ; Monsieur le Maire propose de valider cette convention.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

SIEG : travaux d'enfouissement des réseaux Télécom rue des Ouches à Puy Chany

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunication cités ci-dessus en coordination avec l'enfouissement des réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux Télécom signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le SIEG – le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- ✗ La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG,
- ✗ L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 8 500.00 € HT, soit 10 200.00 € TTC, Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis,
- ✗ Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par M. le Maire,
- de confier la réalisation de ces travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy de Dôme,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 8 500.00 € HT soit 10 200.00 € TTC et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunication relative à ce chantier,
- de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (FIC),
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

CONVENTION AVEC RIOM LIMAGNE ET VOLCANS CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS

Jusqu'au 31 décembre 2017, le service commun instructeur des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols délivrés au nom de la commune seront assurés par le Grand Clermont.

Considérant l'arrêté préfectoral du 8 août 2017 fixant les statuts de Riom Limagne et Volcans et la délibération du 28 novembre 2017 approuvant les termes de la convention relative au service commun, Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2018 ce service soit confié à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

OUVERTURE DE CREDITS POUR LES TRAVAUX EN REGIE

Afin de régulariser les dépenses relatives à l'aménagement des jardins du presbytère, Il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédit qui consiste à augmenter ceux inscrits sur l'article 722(042) d'un montant de 7 700 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- Un vote supplémentaire de 7 700 € sur la section d'investissement.
Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement
Dépenses : 2135 (040) aménagement, construction, aménagement

VOTE : 2 abstentions Michel CHABRIER et Séverine BRESSON
Pour : 16

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de Saint-Beauzire aura à procéder à l'enquête exhaustive de recensement auprès de la population du 18 janvier au 17 février 2018.

La préparation de cette opération et l'établissement d'un zonage territorial en 4 districts a été validé par l'INSEE.

Madame Sonia COLOMBIER, adjoint administratif a été nommé coordinateur. Elle sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement. Elle coordonnera la logistique, la campagne de communication et l'encadrement des agents recenseurs. Pour ces tâches, elle pourra effectuer des heures supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter 4 agents recenseurs pour la période de formation organisée par l'INSEE et la période de collecte.

La rémunération sera basée sur :

- 9.88 € Brut par heure de formation effectuée,
- 1.15 € Brut par bulletin individuel rempli,
- 0.80 € Brut par feuille de logement rempli,
- Le remboursement des indemnités kilométriques selon le barème en vigueur.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Bulletin municipal

Suite à un problème mécanique, l'impression du bulletin municipal a dû être arrêtée à deux reprises, à l'espace culturel. La fin de l'impression a été confiée à l'entreprise MPRIM.

L'ensemble des bulletins seront disponibles vendredi 22 décembre 2017 dans l'après-midi afin d'être distribués.

❖ SMTC

Contrairement à ce qui a été présenté lors du dernier conseil syndical, le SMTC vient d'informer la commune que la ligne 33 ne serait maintenue que jusqu'au 31 août 2018 et non jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Vice-Président de RLV chargé de la Mobilité et des Transports s'est saisi de ce problème afin de prendre les dispositions nécessaires à la continuité du service.

Le service de transport à la demande (TAD) prendra fin le 31 décembre 2017.

Monsieur Michel FOURNIER intervient, pour lui, il serait préférable d'organiser les transports en fonction des besoins en déplacement et pas seulement à l'échelle des collectivités territoriales. Ceci éviterait aux communes d'être mises devant le fait accompli comme c'est le cas aujourd'hui pour Saint-Beauzire.

❖ OPHIS

Suite à l'opération de réhabilitation du presbytère, la commune doit mettre 5 places de stationnement à disposition des locataires.

OPHIS se propose de les aménager. Une convention d'occupation du domaine public sera signée avec OPHIS dès que la réhabilitation des lieux sera effective.

OPHIS a construit 5 pavillons rue des Acacias sur la parcelle AD 190 de 1706m². Cette parcelle conformément au bail signé en 1992 appartient à la commune. OPHIS se propose de la racheter afin de pouvoir vendre ces pavillons suite à des demandes de locataires en place.

M. le Maire prendra contact avec OPHIS afin d'envisager ou non cette cession.

Dates à retenir :

Mercredi 3 janvier 2018 à 13 h : réunion d'étude du règlement PLUI à St Ignat

Mardi 9 janvier 2018 à 17 h : réunion de la commission des listes électorales

Mercredi 10 janvier 2018 à 10 h : opération d'aménagement et de programmation : réunion du PLUI à Ennezat

Jeudi 11 janvier 2018 à 14 h 45 : expertise judiciaire à l'Espace Sportif

Jeudi 11 janvier 2018 à 18 h : commission locale des charges transférées (CLECT) à la communauté d'agglomération

Jeudi 11 janvier 2018 à 19 h : vœux du maire

Samedi 13 janvier 2018 à 18 h 30 : cérémonie de la Ste Barbe (sapeurs-pompiers)

Lundi 15 janvier 2018 à 18 h 30 : vœux de la communauté d'agglomération à Chatel-Guyon

Mardi 16 janvier 2018 : banque alimentaire

Mardi 16 janvier 2018 à 18 h 30 : conseil communautaire

Jeudi 18 janvier 2018 à 13 h 30 : réunion du PLUI à Ennezat

Samedi 20 janvier 2018 à 8 h : ballades thermales (quartier de la Gare)

Jeudi 25 janvier 2018 à 18 h : conseil syndical du Grand Clermont

Mardi 30 janvier 2018 à 17 h : séminaire PLH à Chatel

Jeudi 1^{er} février 2018 à 10 h : réunion de la commission des impôts directs à la mairie

Jeudi 1^{er} février 2018 à 18 h 30 : réunion publique PLUI à Saint-Beauzire animée par la communauté d'agglomération et le cabinet instructeur

Mardi 6 février 2018 à 18 h 30 : conseil communautaire

Mercredi 7 février 2018 à 8 h 30 : réunion du comité syndical au Biopôle

Jeudi 8 février 2018 à 20 h 30 : conseil municipal

Fin de séance : 22 heures

Le Maire,

Jean-Pierre HEBRARD